



En partenariat avec



analyse

Par **Yannick Quéau**,
directeur adjoint et directeur
de la recherche au Groupe de
recherche et d'information
sur la paix et la sécurité
(GRIP).

Photo ci-dessus :

À l'occasion de ses 40 ans d'existence, le Groupe de recherche et d'informations sur la paix et la sécurité (GRIP) alertait en novembre 2019 sur la prolifération des armes dans le monde, et notamment en Afrique, où des armes sont acheminées grâce à la complicité de certains États, en dépit de la situation instable des pays. (© MINUSMA)



Le monde opaque du commerce des armes : quelles spécificités ?

Les armes produites ici tuent parfois des gens de l'autre côté du globe, en dépit des règles du droit. S'il est impossible de déterminer précisément le nombre d'armes à feu en circulation dans le monde, c'est parce que le marché des armes est un secteur opaque, où règne le culte du secret et où se mêlent de nombreux intérêts.

Se consacrer à l'étude du commerce des armes, c'est s'intéresser à un objet épineux au carrefour d'une pluralité d'enjeux. Il s'agit en effet de couvrir une variété de domaines touchant aux aspects stratégiques, juridiques, éthiques, technologiques, industriels, politiques et économiques liés à la conception, à l'usage et au commerce des outils de la violence politique... armée. C'est une tâche qui nécessite aussi d'analyser les articulations et les interpénétrations entre, d'une part, une logique étatique fondée sur la sécurité nationale, fonction régalienne s'il en est et, d'autre part, une logique marchande qui concerne davantage des industries de défense et de sécurité de plus en plus internationalisées et à l'actionnariat également souvent privé.

Dans ce champ d'études, la multiplication des dimensions propres à chacune des expertises concernées (économie, finance, politique publique, droit, ingénierie...) appelle iné-

vitement à la mobilisation de connaissances pointues. Le recours aux savoirs des experts s'impose rapidement, avec tout ce que cela implique de jargon et de difficultés à alimenter un débat citoyen sur le commerce des armes, un marché qui, il faut le rappeler, a aussi pour finalité éventuelle de tuer des êtres humains.

C'est pour s'affranchir des discours trop techniques et pour inviter les citoyens à s'informer sur un sujet pratiquement confisqué par les professionnels du domaine et les décideurs politiques que le Groupe de recherche et d'informations sur la paix et la sécurité (GRIP) a pris l'initiative de produire une bande dessinée ⁽¹⁾ dont on peut découvrir deux planches aux pages 14 et 15 de ce numéro des *Grands Dossiers de Diplomatie*. L'ouvrage vulgarise par le dessin et par le texte quelques-unes des caractéristiques du commerce des armes. Il est évidemment loin de suffire à déchiffrer les codes du domaine et à



éviter les multiples pièges qui attendent le néophyte, mais il offre un aperçu des mécanismes à l'œuvre sur ce marché sans équivalent dans le secteur de la production civile.

Dans une optique similaire, le but de cet article est d'apporter quelques éclairages sur certaines des caractéristiques des marchés des armements. Pas plus que la bande dessinée, ces quelques lignes ne suffisent à offrir un portrait exhaustif du domaine, mais elles fournissent plusieurs clés de compréhension du secteur de l'armement en exposant quelques-uns de ses principaux déterminants.

Quelle définition ?

Une première précaution consiste à rappeler que les armes de destruction massive sont à distinguer des armes classiques. Comme leur nom l'indique, les premières, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, ont vocation à infliger des dégâts colossaux — industriels et humains — à l'ennemi sans forcément faire de distinction entre les cibles militaires et civiles. Elles sont explicitement prohibées à l'exception des armes nucléaires, pour lesquelles il subsiste un doute juridique à l'échelon international que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entend lever (2). Les armes nucléaires font l'objet d'un marché uniquement intérieur, puisque les mécanismes de lutte et les traités contre la prolifération de ce type d'équipements interdisent le transfert de capacités vers des tierces parties de tout élément susceptible de permettre à un acteur n'ayant pas ces capacités d'acquérir une puissance de feu atomique. Les marchés nationaux pour les capacités nucléaires sont parfois conséquents puisqu'en plus de la conception, la production et l'entretien des têtes nucléaires elles-mêmes, il faut aussi compter avec les vecteurs servant à les utiliser (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, avions de combat emportant des armes nucléaires, avions, silos, plateformes terrestres mobiles ou encore bombardiers stratégiques...). En plus des vecteurs et des têtes, il faut aussi compter avec diverses capacités (radars,

Les 10 principaux exportateurs d'armes mondiaux entre 2012 et 2018 (en millions de dollars)

Rang	Pays exportateur	Valeur estimée*
1	États-Unis 	69 137
2	Russie 	46 410
3	France 	12 426
4	Chine 	11 195
5	Allemagne 	10 958
6	Royaume-Uni 	8 711
7	Espagne 	5 966
8	Israël 	5 391
9	Italie 	4 976
10	Pays-Bas 	4 295
Reste du monde		22 335
Total		201 799

Les 10 principaux importateurs d'armes mondiaux entre 2012 et 2018 (en millions de dollars)

Rang	Pays importateur	Valeur estimée*
1	Inde 	23 648
2	Arabie saoudite 	19 516
3	Chine 	9 151
4	EAU 	8 819
5	Égypte 	8 385
6	Australie 	7 897
7	Algérie 	7 569
8	Irak 	6 179
9	Pakistan 	6 081
10	Corée du Sud 	5 753
Reste du monde		98 801
Total		201 799

Source : SIPRI Arms Transfers Database. *En *Trend Indicator Value* (voir p. 11).

satellites, sous-marins d'attaque, avions de patrouille maritime, systèmes de défense antimissiles balistiques, par exemple), certaines d'entre elles n'étant pas strictement affectées à l'appareil de dissuasion nucléaire, mais y contribuant tout de même. Les armes classiques sont les plus nombreuses et sans doute celles auxquelles la plupart des gens pensent en premier lorsqu'il est question de commerce des armes. Elles sont généralement présentées en quatre grandes catégories, à savoir :

- les systèmes d'armes terrestres (véhicules blindés lourds ou légers, canons d'artillerie...), catégorie dans laquelle on inclut souvent les armes légères et de petits calibres (ALPC) et les munitions ;
- les systèmes aériens auxquels on adjoint parfois le domaine spatial ;

- les systèmes navals (navires de surface, sous-marins, d'attaque) ;
- une catégorie aux contours flous nommée C4ISR (pour, en anglais, *Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance*) qui regroupe la plupart des capacités électroniques de communication et d'acquisition de données ou de cibles.

Chacune des catégories est composée de biens et de technologies à usages exclusivement militaires (on comprend aisément qu'un avion de combat furtif n'a que peu d'utilité dans le civil), mais aussi d'autres dont la finalité est autant civile que militaire (dites « duales »). Un camion de transport logistique vendu à une force armée n'est parfois qu'un camion peint en vert ou beige qu'on retrouve dans le civil. Les technologies duales sont omniprésentes dans les marchés de défense, particulièrement dans l'électronique. Pour bien saisir cette dimension, il faut considérer non seulement la plateforme



Photo ci-contre :

En 2019, le président américain Donald Trump a pris la décision de revenir sur la signature du traité sur le commerce des armes (TCA), considéré comme « mal orienté ». En 2019, le TCA souffre ainsi de l'absence remarquée des principaux poids lourds du commerce international des armes, parmi lesquels les États-Unis, la Russie, la Chine, l'Arabie saoudite, l'Inde et le Pakistan. Sans ces pays, ce sont 60 % des transferts d'armes mondiaux qui échappent au TCA. (© White House/Tia Dufour)



Conflits et commerce des armes



Photo ci-dessus :

Le canon automoteur français CAESAR, utilisé ici par les forces françaises contre l'État islamique en Irak, en mai 2018. Alors que le Parlement européen, suivi par l'Allemagne puis par le Royaume-Uni, s'est prononcé fin 2018 en faveur d'un embargo vers l'Arabie saoudite, la France a décidé de poursuivre ses livraisons d'armes au royaume saoudien, en dépit d'une note de la Direction du renseignement militaire — publiée par le site d'investigation Disclose en avril 2019 — révélant leur emploi contre les populations civiles yéménites.

(© US Army/Zakia Gray)

dans son intégralité, mais les sous-systèmes qui la composent, jusqu'aux pièces qu'on retrouvera finalement tout autant sur un avion de ligne civil que sur un transporteur militaire tactique, par exemple.

Dans ce contexte, le défi consistant à définir ce qu'est une arme est immense. Il l'est d'autant plus que le progrès technique fait en sorte que de nouvelles technologies et de nouveaux produits développés pour des usages civils sont susceptibles de trouver des applications militaires (dans le cyber, par exemple). La plupart des pays ont adopté dans leur législation des définitions de la notion d'armes plus ou moins englobantes qui reposent sur la destination finale des équipements (qui achète ? des forces militaires, paramilitaires, la police ? *quid* des chasseurs ?) et sur l'usage qui doit en être fait (quelle est la fonction des équipements ? dans quels contextes y recourt-on ?). À partir de là, les autorités nationales et internationales (mais aussi l'Union européenne) ont arrêté des listes génériques qui, au final, sont celles qui définissent ce qu'est une arme. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un bien dont le commerce est par principe, interdit sauf autorisation (une licence) explicitement accordée à un opérateur par une administration gouvernementale compétente.

Quelle mesure ?

Combien pèse donc le commerce des armes à l'échelon mondial ? Aussi surprenant que cela puisse paraître, il n'existe

pas de données rigoureusement fiables quant au poids économique réel du commerce des armes. En plus des problèmes de définition de ce marché, plusieurs raisons expliquent cette situation. D'abord, les données disponibles sur les coûts des armements nucléaires des divers États disposant de ces équipements sont au mieux incomplètes (3). En ce qui

des produits civils, il en va tout autrement en matière d'armements, où cette information est capitale pour la compétitivité des producteurs d'armements sur la scène internationale.

De fait, les États ne communiquent généralement pas sur la valeur des armes transférées. Ils divulguent parfois seulement la valeur des licences accordées, c'est-à-dire le seuil maximal pour lequel une compagnie est autorisée à fournir son client en armements. Cette donnée ne concerne d'ailleurs que les exportations et pas les armes achetées par un État à une compagnie présente sur son territoire. Les taux de complétion de ces licences étant variables, les valeurs maximales mentionnées sont le plus souvent déconnectées de toute perspective de ventes réelles. Il est ainsi impossible de fonder une estimation rigoureuse de la valeur d'un marché d'armements sur cette base.

On doit donc se contenter d'estimations fondées sur une pluralité d'indicateurs. Dans ce domaine, le *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI) s'est depuis longtemps distingué au point de faire office de référence mondiale en matière de surveillance des tendances affectant les plus importantes

“ Les États ne communiquent généralement pas sur la valeur des armes transférées. Ils divulguent parfois seulement la valeur des licences accordées, c'est-à-dire le seuil maximal pour lequel une compagnie est autorisée à fournir son client en armements. ”

concerne les armes classiques, le coût unitaire d'un produit est une donnée qui varie sensiblement selon l'acheteur, les volumes concernés, les types de technologies embarquées sur les systèmes... D'autres facteurs comme d'éventuels transferts de technologie et l'obligation pour le pays fournisseur de produire tout ou partie des équipements sur le territoire du client doivent aussi être pris en compte dans la valeur d'un contrat. C'est ce qu'on appelle les obligations *offsets* ou, en français, les bénéfices compensatoires. Si communiquer sur une donnée aussi simple que le prix unitaire d'un produit coule de source dans le commerce

compagnies productrices d'armements et les transferts d'armes. Ainsi le SIPRI a estimé en 2017 que les 100 principaux producteurs d'armements au monde avaient au total réalisé un chiffre d'affaires de 398,2 milliards USD (4).

Ces chiffres sont impressionnants. Toutefois, ils peuvent être relativisés en les comparant à d'autres compagnies actives dans des secteurs manufacturiers civils, comme l'a fait le SIPRI. On remarque alors que le seul constructeur automobile japonais Toyota affiche en 2017 un chiffre d'affaires de 256,7 milliards USD (5). Volkswagen, son concurrent allemand, avance de son côté un

Conflits et commerce des armes



résultat pour la même année de 240,3 milliards. Sur un autre marché, un volume d'affaires de 215,2 milliards USD est attribué à Apple. On ne le mentionne sans doute pas assez souvent, mais les géants de l'industrie des armements sont des nains en comparaison des chefs de file d'autres secteurs industriels. La firme américaine Lockheed Martin, qui domine le classement réalisé par le SIPRI depuis de longues années, se voit attribuer un chiffre d'affaires militaires de 41,5 milliards USD.

Le chiffre de 398,2 milliards ne rend cependant pas compte de la valeur du commerce des armes. D'abord, il ne concerne que les 100 premières entreprises du domaine ; on en trouve beaucoup d'autres plus petites. Ensuite, il additionne des chiffres d'affaires d'entreprises qui participent parfois à la production d'une même plateforme (l'une réalisant le moteur d'un avion produit par une autre, par exemple). On compte ici plusieurs fois le même sous-système. On ne doit donc, en aucune manière, considérer ce chiffre comme étant représentatif de la valeur du marché des armements.

En 2018, le SIPRI s'est basé sur le travail de veille qu'il a réalisé sur les transferts, c'est-à-dire sur les équipements liant un État producteur d'armes à un État récipiendaire de cette marchandise. Pour mesurer l'évolution de cette relation et permettre des comparaisons entre les acteurs et dans le temps, l'institut

défense, associeront les firmes d'armements dès l'étape de la formulation des besoins anticipés pour le futur par leurs forces armées. On peut préciser ici que les activités de recherche et de développement étant particulièrement risquées, c'est à l'État qu'il incombe presque toujours de financer cette activité, soit par budgets dédiés, soit par des crédits d'impôt.

L'État est aussi le premier (et parfois le seul) acheteur d'une plateforme qui se trouve sur le marché national, une façon de valider la plateforme aux yeux de potentiels acheteurs étrangers. En dehors du cas particulier des armes nucléaires, il faut savoir que pratiquement tous les systèmes d'armes sont aujourd'hui pensés dès l'origine avec comme perspective des marchés d'exportation. Les exceptions sont rares et sont, pour la plupart, américaines (les États-Unis n'exportent ni de sous-marins, ni leurs avions F-22, par exemple). Pour d'autres États producteurs, vendre à d'autres pays est la seule manière de réaliser des économies d'échelle permettant de réduire leur propre facture de production et d'achat des armes à l'échelon national. C'est aussi un moyen d'assurer une activité minimale pour des chaînes de production qui nécessitent un certain volume pour être rentables.



“ Sur le marché des armements, l'État est au cœur de toutes les activités. ”

suédois a mis au point son propre indicateur : les TIV (*Trends Indicator Values*), qui sont une tentative de synthèse de la valeur stratégique des armements et de leur valeur financière suspectée. Chaque système d'arme livré se voit donc attribuer une valeur exprimée en TIV (6).

À partir des données collectées pour les transferts, le SIPRI a proposé un chiffre pour la valeur totale du commerce des armes en 2017 en additionnant les données que les États ont mises à disposition sur la valeur financière de leurs exportations d'armes. Une partie des chiffres sont des estimations, car plusieurs pays ne fournissent que des données sur les licences, accords ou commandes d'armes. En additionnant ces estimations, il a été possible au SIPRI de considérer que la valeur totale du commerce mondial des armes en 2017 était d'au moins 95 milliards USD (7), tout en précisant que le chiffre réel devrait être plus élevé. Les précautions sont là aussi de rigueur, car il faudrait encore y associer le coût de certains services. On doit aussi garder en tête que la mesure des transferts de logistiques, par exemple, est particulièrement délicate.

Quel rôle pour l'État ?

Il faut retenir qu'en l'état actuel des choses, la mesure de la valeur financière exacte du marché des armements est hautement imparfaite. À qui revient la faute de ce manque de transparence ? Aux États, collectivement, qu'ils soient producteurs ou acheteurs d'armements. En fait, sur le marché des armements, l'État est au cœur de toutes les activités. Les pays pouvant compter sur une base industrielle de technologie et de défense (BITD) mature, c'est-à-dire sur des industriels susceptibles de combler l'essentiel si ce n'est tous leurs besoins en matière de



Parce qu'il est directement intéressé par les perspectives d'exportation, l'État est souvent directement associé aux démarches commerciales visant à conclure une entente avec un client (en France, par exemple). La dimension économique rejoint la dimension stratégique puisque d'une vente d'armes découle aussi une relation de dépendance plus ou moins forte liant fournisseur et récipiendaire d'armes pour tout un cycle de vie des équipements qui s'étend parfois sur 40 ans.

Puisqu'entre le moment de la signature d'un contrat et la livraison des armes, la situation stratégique et la relation entre un fournisseur et son client sont susceptibles d'évoluer, c'est aussi auprès de l'État que s'assurent les entreprises pour se prémunir du risque que la livraison puisse ne pas se faire ou que des paiements ne lui parviennent finalement jamais, par exemple. En matière de commerce des armes, l'État est ainsi tout à la fois celui qui formule le besoin, participe à la conception des armements, paye pour leur développement, achète les armes, sou-

Photo ci-dessus :

En juillet 2019, la Chine dénonçait la décision de Washington de vendre pour plus de 2 milliards de dollars d'armes — dont des chars M1A2 Abrams (photo) — à Taiwan, qui souhaite moderniser son armée. Si les États-Unis ont rompu leurs relations diplomatiques avec Taiwan en 1979 au profit de Pékin, ils restent l'allié le plus puissant du territoire insulaire et son principal fournisseur d'armes. (© Eriks Kukutis, AM)



Conflits et commerce des armes

Pour aller plus loin

Philippe Sadzot et Benjamin Vokar, *Le commerce des armes : un business comme un autre ?*, Bruxelles, GRIP, 54 pages.

<https://www.grip.org/fr/BD-commerce-armes/>

tient les démarches à l'exportation et assure les compagnies en cas de difficultés avec les clients. Il est aussi celui qui, au besoin, recapitalise les entreprises en difficulté pour préserver certains savoir-faire (logique d'autonomie des approvisionnements). On peut ajouter à cela le fait que dans bien des cas, l'État est également actionnaire des firmes productrices d'armes. Comme si ce qui vient d'être mentionné ne suffisait pas pour comprendre son caractère incontournable, l'État est aussi celui qui décide des ventes qui peuvent ou non se faire. C'est bien évidemment le cas sur son territoire où, en dehors du cas particulier des armes de chasse et de quelques compagnies de

connue la France au moment de ses tergiversations quant à la livraison ou non à la Russie de deux navires porte-hélicoptères alors que les troupes de Moscou intervenaient militairement en Ukraine (8).

La seconde passe par la mobilisation de citoyens et de leurs représentants au Parlement. Cette option est beaucoup plus difficile à mettre en œuvre, particulièrement en France. Une des raisons de cet obstacle réside dans l'emprise exercée par les décideurs politiques, par les firmes productrices d'armements et par les experts qu'ils financent sur le discours public sur les armes ou du moins, sur celui qui, selon eux, serait sérieux. On

“ La logique de l'intérêt national prévaut sur toute forme apparente de restriction, notamment sur certains embargos internationaux. ”

est en présence d'une posture souvent assortie d'artifices rhétoriques qui reviennent à s'attribuer à soi-même le sens des responsabilités et à étiqueter d'emblée ses contradicteurs comme étant naïfs ou partisans d'une utopie forcément en décalage avec le réel. La démarche est commode pour les acteurs d'un des marchés les plus corrompus de la planète (9). Lorsque les discours ne suffisent pas à convaincre, les décideurs politiques et les industriels peuvent toujours se prévaloir du « secret défense ». Sortir de cette dynamique implique de garantir l'accès des citoyens à une information rigoureuse et indépendante, car ils paient pour la production de ces armes via leurs impôts. Il importe donc de renforcer les capacités critiques des électeurs, des journalistes et des parlementaires sur un ensemble de problématiques liées aux armes (production, marchés, corruption, contrôle des armes, désarmement...). Une bande dessinée ne résoudra pas tout, mais avec humour et modestie, elle peut aider à amorcer une réflexion.

Yannick Quéau

Notes

- (1) Philippe Sadzot et Benjamin Vokar, *Le commerce des armes : un business comme un autre ?*, Bruxelles, GRIP, 54 pages.
- (2) Voir Jean-Marie Collin, « Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires », *Rapports du GRIP*, numéro 9, 2018.
- (3) Benoît Pélopidas, « Dépasser le panglossisme nucléaire », dans Thomas Meszaros (dir.), *Repenser les stratégies nucléaires : continuité et ruptures*, Bruxelles, Peter Lang, collection « Enjeux internationaux », vol. 46, 2019, p. 441-464.
- (4) Aude Fleurant, Alexandra Kuimova, Nan Tiu, Pieter D. Wezeman et Siemon T. Wezeman, « The SIPRI Top 100 Arms Producing Military Services Companies, 2017 », *SIPRI Fact Sheet*, décembre 2018.
- (5) Idem, d'après le *Fortune Global 500*.
- (6) Voir la base de données sur les transferts d'armes et la note méthodologique disponibles sur le site sipri.org.
- (7) « Financial value of the global arms trade », *SIPRI Database*, 2017.
- (8) Mistral russes devenus depuis... égyptiens. Voir Roy Isbister et Yannick Quéau, « Au vent mauvais : comment la vente des Mistral à la Russie sape les efforts de l'Union européenne », *Rapport de GRIP/Saferworld*, numéro 7, 2014.
- (9) Sam Perlo-Freeman, « Arms, corruption, and the state: Understanding the role of arms trade corruption in power politics », *The Economics of Peace and Security Journal*, Vol. 13, numéro 2, 2018.



Photo ci-dessus :

Hélicoptère d'attaque russe Mi-28, ayant notamment opéré sur le théâtre syrien. En juin 2019, le président Vladimir Poutine vantait les exportations d'armes russes à l'étranger — bien qu'entravées depuis 2014 par les sanctions occidentales. Moscou peut profiter de la Syrie comme d'une véritable vitrine du savoir-faire russe en matière d'armement afin d'intéresser de nombreux pays acheteurs. (© Shutterstock/Fasttailwind)

sécurité privées, il est le seul acheteur. Mais c'est aussi lui qui détermine les conditions d'octroi des licences d'exportation, c'est-à-dire qui autorise ou pas les entreprises opérant depuis son territoire à transférer des armes vers un pays étranger. La logique de l'intérêt national prévaut sur toute forme apparente de restriction, notamment sur certains embargos internationaux. L'État dispose en effet d'une large marge d'interprétation de sa propre législation, mais aussi d'éventuelles dispositions communautaires ou internationales. On le remarque aisément à travers les positions variées des États membres de l'Union européenne (UE) au sujet des livraisons d'armes à l'Arabie saoudite, par exemple. Plusieurs gouvernements du Vieux Continent ont opté pour une interprétation restrictive de la Position commune de l'UE fixant les critères et les circonstances devant conduire à un arrêt des livraisons pendant que d'autres ont tout simplement fait valoir que leur interprétation divergeait de celle de leurs alliés européens pour poursuivre leurs activités dans ce domaine.

Quelle citoyenneté ?

Au final, il existe deux manières d'amener un gouvernement à infléchir son comportement en matière de commerce des armes : la première fait intervenir d'autres États qui peuvent réussir à établir un rapport de forces avec un des leurs dès lors qu'ils estiment que son comportement contrevient à leurs propres intérêts nationaux. C'est un peu la situation qu'a



UNE BD POUR DÉPASSER LES MYTHES SUR LE COMMERCE DES ARMES



« Si le sujet reste lourd, dense et complexe, il prend la forme d'un récit fluide où le jeu texte-image est à chaque fois renouvelé. C'était un sacré défi de faire du commerce des armes un ouvrage agréable à lire, encore plus de le rendre parfois drôle. [...] L'album est hautement recommandable, qu'on aime ou pas les "technologies de défense à haut potentiel d'export". » **Focus Vif**

« Une BD pour dénoncer le commerce des armes. Le GRIP décortique les pratiques des vendeurs d'armes, explique leurs argumentaires commerciaux, en démonte les mécanismes des ventes et veut, au final, "initier les jeunes citoyens aux questions complexes et importantes que présente ce secteur". » **Ouest France**

« Un résultat séduisant, à la fois clair et instructif. L'organisation est connue pour ses rapports et ses analyses sur la question des armes, qui sont parfois assez techniques. Ce récit en BD permet de trouver un équilibre entre la rigueur qui s'impose quand on parle de cette question et le besoin de parler aux non-initiés. » **Metro**

Vers un monde toujours plus armé ?

Il est impossible de déterminer le nombre d'armes à feu qui circulent dans le monde mais une chose est certaine : il n'y en a jamais eu autant !

Selon des estimations récentes, il y en aurait aujourd'hui plus d'un milliard. Et si l'on considère les quantités qui sortent des arsenaux chaque année, ce flux n'est pas près de diminuer.

Lorsqu'on parle du commerce des armes, on imagine souvent des deals entre des types louches au fond de parkings sombres, avec des valises qui transitent d'un coffre à l'autre et des billets qui changent de mains... Bien entendu, cela existe mais cela reste plutôt marginal, la majorité du commerce des armes étant bel et bien légale. On distingue trois types de commerce : le légal (qu'on imagine blanc comme neige), l'illégal (le marché noir) et entre les deux, on pourrait dire qu'il y a cinquante nuances de gris...

Ce secteur opaque, qui brasse des sommes colossales et où règne le culte du secret (défense), pose beaucoup de questions. Car oui, les armes produites ici tuent parfois des gens de l'autre côté du globe en dépit des règles de droit. Et oui, dans certains cas, les exportations vers des « pays sensibles » se font en connaissance de cause. Entre préservation d'intérêts économiques et respect des droits humains ; entre les engagements pris au niveau international et la réalité dans la pratique, il y a des marges et des contradictions.

Face à cette complexité, le GRIP a jugé important que les citoyens en découvrent quelques rouages, pour leur permettre de mieux comprendre et peut-être d'influer sur les décisions, parfois discutables, que prennent les autorités en la matière. Nous vous invitons à plonger dans ce monde assez mal connu du commerce des armes... Suivez le guide !

Scénario
Benjamin Vokar

Dessin
Philippe Sadzot

Couleurs
Tomasz

Une bande dessinée de 61 pages, 10€, vendue en librairie
(diffusion en France : Pollen Difpop) ou disponible au GRIP.
(T. 0032.2/241 84 20 – publications@grip.org – www.grip.org)



Conflits et commerce des armes

AU JEU DE LA COMPTABILITÉ MACABRE, CE SONT LES ARMES LÉGÈRES QUI CAUSENT LE PLUS DE DÉGÂTS.



EN EFFET, TOUS LES GROUPES ARMÉS NON-ÉTATIQUES NE PEUVENT PAS FACILEMENT METTRE LA MAIN SUR UN BLINDE OU NE DISPOSENT PAS DE L'EXPERTISE POUR PILOTER UN AVION OU UN HÉLICOPTÈRE...



EN COMPARAISON, SE PROCURER DES ARMES LÉGÈRES EST BEAUCOUP PLUS FACILE



LEURS AVANTAGES:
BON MARCHÉ

OK ALORS, GARDEZ LE RESTE

FACILES À PRODUIRE, ENTREtenir ET RÉPARER

FACILES À UTILISER

1. ENLEVER LE CRAN DE SÉCURITÉ
2. APPUYER SUR LA GACHETTE
3. TUER SES ENNEMIS

PLUS FACILES À DISSIMULER ET À INTRODUIRE CLANDESTINEMENT DANS UNE ZONE DE CONFLIT

MAIS SI, JE VOUS JURE JE TRANSPORTE 200 FUSILS D'ASSAUT.



Conflits et commerce des armes



AU MOZAMBIQUE PAR EXEMPLE, PAYS DÉCHIRÉ PAR PRESQUE TRENTE ANS DE GUERRE D'INDÉPENDANCE PUIS CIVILE, ON COMPTABILISAIT DANS LES ANNÉES 90 PLUS D'UN FUSIL AUTOMATIQUE PAR HABITANT. À L'ÉPOQUE, UNE KALACHNIKOV SE TROUVAIT POUR À PEINE 15 DOLLARS.

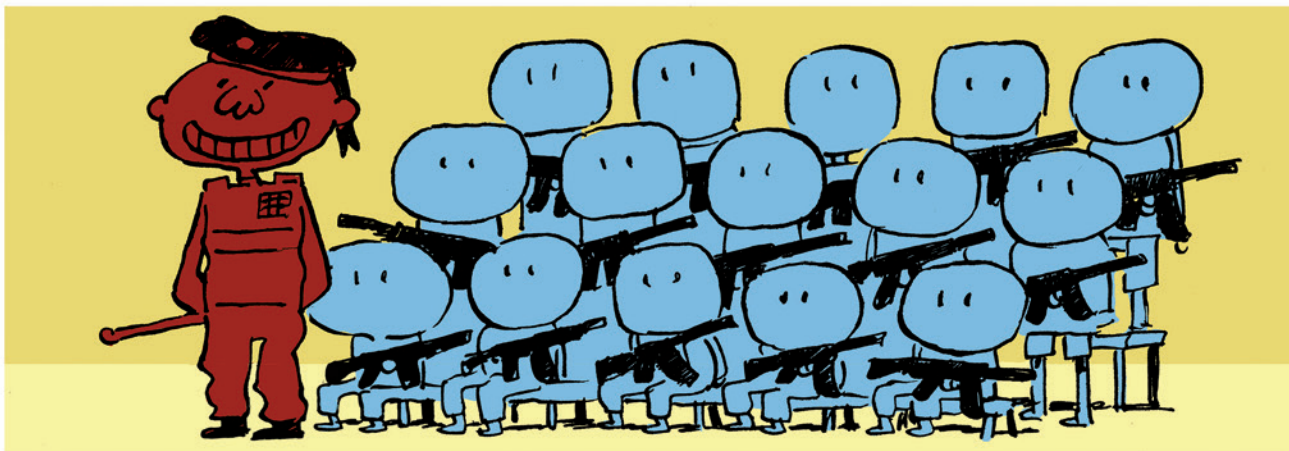


CETTE ARME EMBLÉMATIQUE DE LA GUÉRILLA EST TELLEMENT RENTRÉE DANS LA CULTURE DU PAYS QU'ELLE FIGURE DÉSORMAIS SUR SON DRAPEAU AU RANG DE SYMBOLE NATIONAL!

LES ARMES LÉGÈRES SONT AUSSI TRÈS SIMPLES À UTILISER... IL SUFFIT DE QUELQUES MINUTES DE FORMATION POUR SAVOIR S'EN SERVIR. C'EST BEAUCOUP PLUS SIMPLE QUE D'APPRENDRE À LIRE



LA PREUVE? DES MILLIERS D'ENFANTS SOLDATS S'EN SERVENT ENCORE AUJOURD'HUI SUR DIFFÉRENTES ZONES DE FRONT: EN AMÉRIQUE DU SUD, EN AFRIQUE, AU MOYEN-ORIENT ET EN ASIE. DES MINEURS SONT ENCORE UTILISÉS AU SEIN DE CONFLITS ARMÉS DANS UNE VINGTAINÉ DE PAYS...*



* Afghanistan, Colombie, Inde, Israël et Palestine, Liban, Libye, Mali, Myanmar, Nigeria, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Syrie et Yémen. (Rapport annuel du Secrétaire général des Nations unies sur les enfants et les conflits armés, 20 juin 2019).